

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE CERNOY**

**ARRETE ACCORDANT UNE AUTORISATION DE MONTAGE ET DE  
DEMONTAGE D'UN CHAPITEAU  
N° 2023-16**

Commune de **CERNOY**  
Le Maire,

Vu la demande déposée le 15 juin 2023 par Monsieur Michaël LIPPENS chargé de production de Célébrationdays pour le montage et le démontage d'un chapiteau sur le parc de Trois Etôts à Cernoy, du 2 au 7 août 2023, à l'occasion du Festival Rock 2023 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.111-7 et suivants, L.123-1 et suivants, et R.111-19 et suivants, R.123-12 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de sécurité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1985 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP type chapiteaux Tentes Structures).

**ARRÊTE**

Article 1 :

L'autorisation de montage et démontage du chapiteau est accordée pour la période du 2 au 7 août 2023.

Article 2 :

L'établissement recevant du public de type CTS, abritant une activité de type L, et susceptible de recevoir 300 personnes au titre du public, situé au parc de trois Etôts, est autorisé à ouvrir au public du 2 au 7 août 2023, à l'occasion du Festival Rock 2023.

Les anomalies relevées par les services de la ville seront listées lors de la visite d'ouverture.

Fait à Cernoy,  
Le 12 juillet 2023  
Le Maire, Isabelle BARTHE

